

**Point 21** : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 – Avis sur le projet de schéma

**Intervention : Aymeric SEASSAU (Nantes)**

Madame la présidente, chers collègues,

Ce nouveau schéma départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage, soumis à notre approbation, porte des enjeux majeurs. Il s'articule autour de trois grandes priorités : l'amélioration de l'accueil, le développement de l'habitat diversifié, des actions socio-éducatives et d'insertion.

Cet avis, bien que consultatif est important, car il marque une ambition, partagée je l'espère. Une ambition porteuse d'espoir et d'avenir pour les gens du voyage. Car nombreux sont les exemples qui attestent de la nécessité d'engager des mesures, à minima incitatives, voire contraignantes dans certains cas.

Alors que nous évoquons la situation de citoyennes et citoyens français à part entière, ce schéma, qui encadre la vie d'une partie de la population française, ne saurait être un carcan qui handicape l'accès aux droits communs pour ces femmes, ces hommes et leurs enfants.

Ainsi, la question du mal logement se pose de la même façon que pour les autres familles populaires et doit permettre d'activer l'accès aux mêmes droits. De même, alors que l'accès aux droits sociaux est universel, la CAF de Loire Atlantique n'accorde pas d'aide au logement aux familles en résidences mobiles, au prétexte qu'elles sont mobiles...

Un autre enjeu concerne les attentes en termes d'accueil. Ainsi, le schéma propose de développer le nombre de places en aires d'accueil. Bien que ce type d'accueil soit parfois vécu comme des ghettos par les usagers, cela demeure une avancée. Mais, force est de constater que des attentes fortes s'expriment pour le développement de terrains familiaux, de secteurs de taille et capacités d'accueil limitées (STECAL) locatives ou en propriété. Si notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain est offensif sur cet aspect, l'ensemble des communes du département doit s'engager pour répondre à cet enjeu.

Autre remarque ce schéma départemental fait état de la nécessaire harmonisation des documents et d'un rapprochement du fonctionnement des aires d'accueil. Il y a en effet urgence à harmoniser le prix du stationnement journalier sur l'ensemble du département. Comment expliquer autrement qu'une commune fixe un tarif à 7€ par jour, quand notre Métropole est autour de 1€ par jour, sinon par une volonté de limiter la présence d'une population sur un territoire.

De même, parce qu'il s'agit d'une mesure d'égalité, les tarifs des fluides doivent être les mêmes pour les gens du voyage que pour les habitants du territoire concerné. Contrairement au mythe de la gratuité, il n'est pas rare de constater que les gens du voyage paient plus cher l'eau et l'électricité que la population autochtone. Ce n'est pas le cas à Nantes Métropole, où un dispositif spécifique est mis en place pour les faire bénéficier de la tarification sociale de l'eau, dès lors que leur temps de séjour cumulé sur les aires de Nantes Métropole atteint les 8 mois sur l'année.

En matière socio-éducative, le schéma préconise l'élaboration d'un projet social pour chaque aire d'accueil avec l'objectif de développer l'accès aux droits et faciliter la scolarisation des enfants. Avec la semi sédentarisation, nous constatons une amélioration dans ce domaine que la Cour des comptes tempère toutefois, notamment pour l'école primaire et secondaire. Parmi les points de progrès, demeure celui de la prise en compte des stationnements illicites, dont la population n'entre pas dans le cadre des obligations. Évidemment, ce type de stationnement est très souvent lié au manque de places et les enfants concernés ont les mêmes besoins scolaires que les autres enfants.

Parmi les évolutions de la demande d'offre d'habitat spécifique, les collectivités auront à répondre à la question du vieillissement, à la mobilité réduite.

Enfin, il nous faut agir avec détermination pour répondre à une demande qui fait écho dans la société, répondre à une vieille revendication des gens du voyage : pas d'expulsion sans solutions. Madame la Présidente, cher.e.s collègues, pour être pleinement efficace, pour répondre aux besoins, pour qu'un climat de confiance partagé s'instaure, la gouvernance de notre schéma départemental doit être à la hauteur des enjeux, doit faire vivre pleinement la co-construction, la co-gestion des réponses. C'est ce que nous attendons de la commission consultative.

Je vous remercie de votre attention.